

04 oct 2002 -17:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 4 octobre 2002.](#)

## Pas d'aide au retour pour les demandeurs d'asile issus des pays PECO (Pays d'Europe Centrale et Orientale)

Sur proposition de M. Guy Verhofstadt, Premier Ministre, le Conseil des Ministres a confirmé la décision de la Task Force Asile de suspendre le paiement de l' aide liée au retour volontaire vers les pays PECO. Les ressortissants qui rentrent en Roumanie, Hongrie, Bulgarie, Tchéquie et en Pologne ne bénéficieront plus désormais de cette aide au retour. Une mesure similaire s'applique également aux Slovaques.

Sur proposition de M. Guy Verhofstadt, Premier Ministre, le Conseil des Ministres a confirmé la décision de la Task Force Asile de suspendre le paiement de l' aide liée au retour volontaire vers les pays PECO. Les ressortissants qui rentrent en Roumanie, Hongrie, Bulgarie, Tchéquie et en Pologne ne bénéficieront plus désormais de cette aide au retour. Une mesure similaire s'applique également aux Slovaques.

Un certain nombre de candidats à l'adhésion à l'Union européenne continue en effet de générer un nombre important de demandeurs d'asile. Le Gouvernement pense que l'aide au retour octroyée, dans le cadre du REAB (\*), aux demandeurs d'asile déboutés ou aux personnes en séjour illégal originaires de ces pays représente un facteur attractif. D'où la décision de la suspendre avec effet immédiat. Le Conseil des Ministre a demandé à l'OIM (Organisation internationale pour les Migrations) en charge de la mise en Suvre des programmes d'aide au retour, que cette décision soit communiquée à tous ses partenaires.(\*): REAB= Return and Emigration of Asylumseekers from Belgium

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe